



communauté
de l'auxerrois

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 089-200067114-20240404-DEL2024_031-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2024-031

OBJET : Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venoy - Modification n°2 - Modalités de concertation

SEANCE DU 04 AVRIL 2024

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 28 mars 2024, s'est réuni le 04 avril 2024 à 09 h 00 à l'Espace Culturel d'APPOIGNY, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

En exercice : 64

Présents : 53

Votants : 59 dont 6 pouvoirs

Etaient présents : Crescent MARAULT, Stéphane ANTUNES, Céline BÄHR, Jean-Philippe BAILLY, Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Nicolas BRIOLLAND, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENE, Carole CRESSON GIRAUD, Patrick CROS, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Gérard DELILLE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Pierre FERRIER, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Bruno MARMAGNE, Emmanuelle MIREDDIN, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Sylvie PREAU, Bernard Riant, Guido ROMANO, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI

Absents représentés par leur suppléant : Frédéric PETIT par Pierre FERRIER, Stephan PODOR par Patrick CROS.

Pouvoirs : Christian BOULEY pouvoir à Francis HEURLEY, Hicham EL MEHDI pouvoir à Nordine BOUCHROU, Julien JOUVET pouvoir à Patricia VOYE, Souleymane KONÉ pouvoir à Vincent VALLÉ, Patrick PICARD pouvoir à Emilie LAFORGE, Laurent PONROY pouvoir à Sébastien DOLOZILEK

Absents non représentés : Olivier FELIX, Isabelle JOAQUINA, Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET

Secrétaire de séance : Michel DUCROUX



communauté
de l'auxerrois

Rapporteur : Christophe BONNEFOND

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Venoy a été approuvé par délibération en date du 29 mai 2013.

Il a ensuite fait l'objet :

- D'une mise en compatibilité le 16 décembre 2016 par arrêté préfectoral,
- D'une mise à jour par arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération le 25 août 2017,
- D'une modification simplifiée approuvée par délibération n°2017-254 du conseil communautaire en date du 12 décembre 2017,
- D'une modification approuvée par une délibération n°2018-039 du conseil communautaire en date du 5 avril 2018,
- D'une déclaration de projet valant mise en compatibilité par une délibération du conseil communautaire n°2020-214 en date du 17 décembre 2020.
- D'un arrêté du président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois n° 2021-DSAT-058 prescrivant la modification n° 2 du PLU de Venoy.
- D'une modification simplifiée approuvée par délibération du conseil communautaire n° 2024-005 en date du 15 février 2024.
- D'une délibération justifiant de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AUy approuvée par délibération du conseil communautaire n° 2024-006 en date du 15 février 2024
- D'une prescription de révision allégée du PLU de Venoy par délibération du conseil communautaire n° 2024-007 en date du 15 février 2024

Dans le cadre de la création de la zone d'activité AuxR_EcoParc, la modification du PLU de Venoy doivent permettre d'adapter le règlement afin d'engager les aménagements nécessaires à la réalisation de cette ZAE.

Conformément aux articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme, La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois mènera une concertation du public pour accompagner l'élaboration de cette modification, selon les modalités décrites ci-dessous

Il est rappelé que le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis au Personnes Publiques Associées (PPA) mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme et qu'il fera l'objet d'une enquête publique.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- Que les mesures suivantes seront mises en place afin d'assurer la concertation du public durant deux mois :
 - Affichage de la présente délibération à la Mairie de Venoy et au siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,
 - La mise à disposition d'un dossier comprenant l'ensemble des pièces du dossier, au fur et à mesure de son élaboration, permettant à chacun de prendre connaissance du projet,
 - La mise à disposition d'un registre permettant aux habitants, associations et personnes concernées d'apporter leurs avis, remarques et suggestions, en Mairie de Venoy et à la



communauté
de l'auxerrois

Direction stratégie, aménagement du territoire et mobilités de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois,

- L'information du public, à minima, sur le site de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

- Que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité légale.

Vote du conseil communautaire :

- voix pour : 50
- voix contre : 6 Jean-Philippe BAILLY, Patrick BARBOTIN, Mani CAMBEFORT, Sophie FEVRE, Florence LOURY, Denis ROYCOURT
- abstentions : 3 Daniel CRENE, Mathieu DEBAIN, Arminde GUIBLAIN
- n'a pas pris part au vote : 0
- absents lors du vote : 5 Olivier FELIX, Isabelle JOAQUINA, Lionel MION, Mostafa OUZMERKOU, Philippe RADET.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT

Affiché le : 10.04.24